

ARRETE N° 0153 /CAB/PR DU 04 MARS 2022
portant nomination de certains responsables dans les Services
Extérieurs de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la constitution ;
Vu le décret n° 96/034 du 1^{er} mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale ;
Vu le décret n° 2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
Vu l'arrêté n° 0218/CAB/PR du 18 mars 2021 portant nomination de responsables dans les Services Extérieurs de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après :

DELEGATION REGIONALE DE LA SURETE NATIONALE DE L'EXTREME-NORD

COMMISSARIAT SPECIAL DU LOGONE-ET-CHARI A KOUSSERI

Commissaire Spécial : Monsieur **ANGUIFA Gilbert**, Commissaire de Police (Mle 534 600-V), précédemment Commandant de la Compagnie d'Appui du Groupement Mobile d'Intervention n° 9 à Ngaoundéré, en remplacement du Commissaire de Police HASSANA David, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DE LA SURETE NATIONALE DE L'ADAMAOUA

COMPAGNIE D'APPUI DU GROUPEMENT MOBILE D'INTERVENTION N° 9 A NGAOUNDERE

Commandant : Monsieur **HASSANA David**, Commissaire de Police (Mle 571 663-M), précédemment Commissaire Spécial du Logone-et-Chari à Kousséri, en remplacement du Commissaire de Police ANGUIFA Gilbert, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Finances et le Délégué Général à la Sûreté Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié en procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 04 MARS 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul BIYA